

COMMENT POUVEZ-VOUS FINANCER LA CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE ?



Financer la création de son entreprise de 6 manières différentes :

1. Économies personnelles

Si vous avez mis de l'argent de côté au cours des années précédentes, vous pourrez l'utiliser comme moyen de financement pour votre entreprise. Attention tout de même à vous assurer de garder une réserve en cas d'imprévus ou de difficultés financières.

3. Votre entourage: coactionnaires ?

Votre famille et amis peuvent aussi souscrire des parts de votre entreprise et devenir coactionnaires. Ils voudront protéger leurs investissements par des postes clés (administrateur). Notez qu'au plus votre entourage détient des parts importantes, au moins de contrôle vous aurez sur votre entreprise.

5. Aides publiques ?

Les administrations publiques peuvent aussi vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre aventure entrepreneuriale. Elles vous proposent notamment des **primes et subventions** que vous pouvez demander quand vous vous lancez, vous investissez, vous innovez, vous entreprenez de manière durable, etc. Elles peuvent aussi se porter garante vis-à-vis de la banque.

Il existe, par exemple, le prêt **Coup de pouce** (en Wallonie), **Proxi** (à Bruxelles) ou **Win-win** (en Flandre) qui encourage les particuliers à prêter de l'argent aux petites et moyennes entreprises.

Le **Tax Shelter pour les entreprises débutantes** encourage les particuliers à investir dans le capital de ces entreprises. Le but est de mobiliser des capitaux privés pour fournir du capital à risque dans des petites sociétés non cotées qui souffrent d'un déficit de financement. Pour cela, un incitatif fiscal est prévu : si toutes les conditions sont respectées, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 30 % ou 45 % du montant investi.

IZIMI
www.izimi.be

Stocker facilement et en toute sécurité vos documents importants dans un coffre-fort numérique grâce à Izimi.

2. Emprunter de l'argent à votre entourage ?

Vous pouvez aussi demander à votre famille et vos amis de vous prêter de l'argent ("Family, Friends & Fools"). Ils peuvent également décider de « subordonner » leur prêt vis-à-vis des autres créanciers. Cela signifie que cette dette sera remboursée en dernier lieu si vous mettez un terme à votre entreprise. Dès lors, veillez toujours à bien vous mettre d'accord à ce sujet lorsque quelqu'un vous avance des fonds.

4. Demander un prêt à la banque

Pour vous accorder un prêt, la banque analysera votre **situation financière** et non le potentiel de votre entreprise. Attention tout de même au risque que vous prenez en cas de difficultés financières. Ne vous portez jamais caution de votre entreprise.

6. Crowdfunding

Le « **Crowdfunding** », aussi appelé « **financement participatif** », est un mode de financement alternatif de plus en plus populaire. Le principe est très simple : des particuliers apportent chacun une petite contribution financière à titre d'investissement dans le démarrage d'un projet commun. Les fonds nécessaires ne sont pas demandés à une banque, mais proviennent du public. L'ensemble du processus de crowdfunding se déroule par le biais de plates-formes spécifiques.

Il existe différentes formes de financement participatif. Les prêteurs peuvent :

- faire un don ou parrainer ;
- investir en échange d'une récompense ;
- prêter de l'argent (il faudra alors convenir à l'avance d'un taux d'intérêt pour le remboursement) ;
- acheter des actions ou d'autres instruments financiers d'investissement. Dans ce cas-là, les prêteurs comptent sur les dividendes.

Dans tous les cas, si vous êtes sur le point de lancer votre propre société et que vous vous posez encore des questions, n'hésitez pas à consulter un notaire. Il saura être à l'écoute et vous proposer des solutions adaptées à votre situation personnelle.

